

européens de ce pays enclavé, et ont de bien meilleures chances que les offres exprimées en prix sortie usine ou en prix f.o.b./port canadien.

4. Les modalités de livraison et la période pendant laquelle l'offre est valable.
5. Les offres, préférablement exprimées en allemand.
6. De la documentation promotionnelle illustrée; dans le cas de produits de consommation plus petits, il est également utile d'envoyer des échantillons.

Après avoir passé sa commande, l'importateur autrichien s'attend à recevoir confirmation du fournisseur. Si la commande est acceptée sans changement, une confirmation générale suffit; toutefois, si elle est acceptée avec des modifications, celles-ci doivent être spécifiquement confirmées par le vendeur.

Conditions et méthodes habituelles de paiement

Les importateurs autrichiens établis sont généralement bons payeurs. Le paiement se fait habituellement par lettre de crédit irrévocable à moins que le client ne soit bien connu de l'exportateur. De façon générale, les modalités de paiement sont très libérales en Autriche, les acheteurs s'attendant à des escomptes de 2 à 3 % pour les paiements effectués en-deçà de 10 jours, et à des prix « nets » pour les paiements en-deçà de 90 jours.

Paiements en devises

Les paiements au titre d'importations émanant et originant de pays avec lesquels l'Autriche effectue ses règlements en devises convertibles (y compris le Canada) ne nécessitent pas d'autorisations de change.

Recouvrement des dettes

En Autriche, lorsque les discussions et les négociations directes ont échoué, le créancier peut, selon la nature de la réclamation, s'adresser d'abord à un avocat pour établir juridiquement la validité de la créance et obtenir une ordonnance de la cour, ou encore recourir aux services d'une agence de recouvrement. Les ordonnances de la cour prévoient habituellement le règlement en-deçà d'une période donnée après